DÉPARTEMENT DE L'EURE ET LOIR

RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE

Communauté de Communes entre Beauce et Perche

(ex SITIREP de Courville sur Eure)

Service Public d'Eau Potable

ANNÉE 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25_159-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

S.T.G.S. est certifiée Qualité Sécurité Environnement

Contrôlé par le Directeur Général Date : 27/05/2025 Signature : T. TRIBOUILLARD
Contrôlé par le Secrétaire Général Date : 27/05/2025 Signature : X. SAUBANAIRE
Contrôlé par le responsable pôle performance process opérationnel Date : 27/05/2025 Signature : Y. BOURCIER
Contrôlé par le responsable du centre Date : 27/05/2025 Signature : T. MAUGER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-159-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

COMPTE RENDU ANNUEL 2024

A) COMPTE-RENDU TECHNIQUE 5

1) SYNTHESE ANNUELLE ET SUGGESTIONS D'AMELIORATIONS 5

1.1) SYNTHÈSE ANNUELLE 5
1.2) SUGGESTIONS D'AMÉLIORATIONS 6

2) LE CONTRAT 7

2.1) MODALITÉS 7
2.2) LES AVENANTS 7
2.3) LES INTERVENANTS 7
2.3.1) La collectivité 7
2.3.2) Liste des communes adhérentes 8
2.3.3) Le service chargé du contrôle 8
2.3.4) Le délégataire 9

3) LA GESTION CLIENT 10

4) LA GESTION TECHNIQUE 11

4.1) DESCRIPTION DES INSTALLATIONS 11
4.1.1) Les installations de production 11
4.1.2) Les installations sur le réseau 16
4.1.3) Les ouvrages de stockage 16
4.1.4) Le réseau 17
4.2) LE BILAN D'EXPLOITATION 21
4.2.1) Les volumes 21
4.2.2) Les volumes échangés 25
4.2.4) Consommation d'énergie 27
4.2.5) Consommation en réactifs de traitement 27
4.3) QUALITÉ DE L'EAU 28
4.3.1) Synthèse des analyses ARS et S.T.G.S 28
4.3.1.a) ARS 28
4.3.1.b) S.T.G.S. 28
4.3.2) Détail des non-conformités en limite qualité 29
4.3.4) Synthèse 33
4.4) LES TRAVAUX 36
4.4.1) Les interventions d'entretien et de réparations 36
4.4.2) Les travaux neufs 37
4.4.3) Les travaux de renouvellement 38

B) COMPTE-RENDU FINANCIER 39

1) COMPTE ANNUEL DE RESULTAT D'EXPLOITATION 39

2) COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2024 40

2.1) COMPTE DE GESTION 40
2.2) LES TARIFS 41
2.2.1) Grille des tarifs 41
d) Taxes et redevances 42
2.2.2) Variation de prix 42
2.3) LES ÉMISSIONS 43
2.3.1) Dispositions contractuelles relatives à la facturation 43
2.3.2) Récapitulatif des facturations émises 44

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-159-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

2.4) LES REVERSEMENTS....45
2.5) LES IMPAYÉS....46
2.5.1) Etat des impayés....46
2.5.2) Taux des impayés....46
2.5.3) Créances impayées admises en irrécouvrables....46

C) ANNEXES....47

Annexe 1 : Synoptiques des réseaux....48
Annexe 2 : Formule de révision de prix....49
Annexe 3 : Plan de réseau - réparations de fuites....50

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-159-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

COMPTE RENDU ANNUEL 2024

A) COMPTE-RENDU TECHNIQUE

1) SYNTHESE ANNUELLE ET SUGGESTIONS D'AMELIORATIONS

1.1) SYNTHÈSE ANNUELLE

DONNÉES	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024 (1)	Evolution N/N-1
GESTION CLIENT											
Nombre de communes au 31 déc	14	14	15	15	15	15	15	15	15	15	0,00%
Volumes consommés (en m3)	698 077	684 735	711 212	797 629	847 400	819 673	899 350	899 708	883 658	255 322	-71,11%
GESTION TECHNIQUE											
Volumes produits en m^3	709 350	685 898	717 886	815 452	868 256	841 158	919 486	927 051	911 885	267 523	-70,66%
Rendement primaire du réseau (en %)	98,41%	99,83%	99,07%	97,81%	97,60%	97,45%	97,81%	97,05%	96,90%	95,44%	-1,51%
Linéaire de réseau (km)	54,88	54,868	62,581	62,704	65,053	65,053	65,053	65,053	65,053	65,053	0,00%
Indice linéaire de perte (en m^3/j/km)	0,56	0,06	0,29	0,78	0,88	0,90	0,85	1,15	1,19	2,06	73,37%

(1) Fin de contrat au 29 mars 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-159-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

1.2) SUGGESTIONS D'AMÉLIORATIONS

Sans objet.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-159-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

2) LE CONTRAT

2.1) MODALITÉS

Type de contrat :	**Affermage**
Date d'effet :	30/03/2014
Durée :	10 ans
Date de fin :	29/03/2024

2.2) LES AVENANTS

Avenant n°1 :

Objet :	Substitution de la Com Com du Pays Courvillois au SITIREP de Courville sur Eure
Date d'effet :	Novembre 2014

Avenant n°2 :

Objet :	Extension du périmètre d'affermage

2.3) LES INTERVENANTS

2.3.1) La collectivité

Nom de la collectivité :	**Communauté de Communes Entre Beauce et Perche**
Le Président :	Monsieur Philippe SCHMIT
Le siège :	2 rue du Pavillon 28120 Illiers Combray
Téléphone :	02.37.24.38.47

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-159-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

2.3.2) Liste des communes adhérentes

Les communes membres	Population totale *(Population légale 2022 - source INSEE)*
ARDELLES	214
CHUISNES	1 147
COURVILLE SUR EURE	2 866
DIGNY	1 019
FAVIERES	638
LANDELLES	639
LE FAVRIL	371
FRUNCE	385
ORROUER	291
PONTGOUIN	1 437
ST ARNOULT DES BOIS	920
ST GERMAIN LE GAILLARD	385
VILLEBON	61
BILLANCELLES	323
FONTAINE LA GUYON	1 708
TOTAL	**12 404**

2.3.3) Le service chargé du contrôle

Organisme : **DDT de l'Eure et Loir**
Responsable : Madame GRYTTEN
Adresse : 17, place de la République
28019 CHARTES CEDEX

Téléphone : 02.37.20.50.00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-159-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

2.3.4) Le délégataire

Société :	**STGS**
Le responsable de Centre :	Monsieur Thomas MAUGER
Adresse :	155, Rue des Frères Lumières 76330 PORT-JEROME-SUR-SEINE
Téléphone :	02 35 95 92 60
Courriel :	thomas.mauger@stgs.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-159-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

3) LA GESTION CLIENT

Les volumes vendus par commune

Répartition par commune :

Les exports (en m^3)	2023	2024	Evolution
ARDELLES	14 885	5 857	-60,65%
BILLANCELLES	14 995	3 701	-75,32%
CHUISNES	58 344	14 352	-75,40%
COURVILLE SUR EURE	314 973	90 868	-71,15%
DIGNY	61 846	16 290	-73,66%
FAVIERES	54 766	19 374	-64,62%
FRUNCE	18 129	4 408	-75,69%
LANDELLES	30 579	7 041	-76,97%
LE FAVRIL	17 397	5 005	-71,23%
ORROUER	14 149	3 906	-72,39%
PONTGOUIN	64 646	19 156	-70,37%
CHÂTEAU DES VAUX	19 448	8 495	-56,32%
SAINT ARNOULT DES BOIS	72 940	22 103	-69,70%
SAINT GERMAIN LE GAILLARD	21 241	4 625	-78,23%
VILLEBON	3 586	835	-76,72%
FONTAINE LA GUYON	101 734	29 306	-71,19%
Total	883 658	255 322	-71,11%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-159-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

4) LA GESTION TECHNIQUE

4.1) DESCRIPTION DES INSTALLATIONS

4.1.1) Les installations de production

Les synoptiques des réseaux sont joints en annexe 1.

Usine de Chuisnes-Le Bois Monil

- Date de mise en service : 2004
- Capacité nominale : 150 m^3/h
- Nature de l'eau : Souterraine
- Provenance : 1 forage
- Type de filière : Traitement chimique
- Équipement de télésurveillance : Oui
- Groupe électrogène : Non

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-159-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

Description	
Champ captant	Le Bois Monil
Forage	1 pompe d'exhaure 150 m3/h à 40 m de HMT
Stérilisation	Chlore gazeux
Stockage	Bâche d'eau traitée 2X250 m3
Reprise	3 pompes de reprise 55 m3/h à 47,3 m de HMT vers Courville sur Eure 3 pompes de reprise 35 m3/h à 71 m de HMT vers Fruncé 2 pompes de reprise 80 m3/h à 34,9 m de HMT vers Landelles

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-159-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

COMPTE RENDU ANNUEL 2024

Usine de LANDELLES Le Bois des Fourches

- Date de mise en service : 2004
- Capacité nominale : 130 m^3/h
- Nature de l'eau : Souterraine
- Provenance : 1 forage
- Type de filière : Traitement chimique
- Equipement de télésurveillance : Oui
- Groupe électrogène : Non

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-159-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

Description	
Champ captant	Le Bois des Fourches
Forage	1 pompe d'exhaure 130 m3/h à 45 m de HMT
Stérilisation	Chlore gazeux
Stockage	Bâche d'eau traitée 2X250 m3
Reprise	3 pompes de reprise 55 m3/h à 75 m de HMT vers Landelles 3 pompes de reprise 55 m3/h à 134 m de HMT vers Pontgouin 2 pompes de reprise 80 m3/h à 12 m de HMT vers Chuisnes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-159-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

COMPTE RENDU ANNUEL 2024

Usine de Pontgouin Boizard

- Date de mise en service : 1973
- Capacité nominale : 30 m^3/h
- Nature de l'eau : Souterraine
- Provenance : 1 forage
- Type de filière : Traitement physico-chimique
- Equipement de télésurveillance : Oui
- Groupe électrogène : Non

Description	
Champ captant	Boizard
Forage	2 pompes d'exhaure 30 m3/h à 110 m de HMT
Traitement	3 filtres à Neutralite et injection de bicarbonate
Désinfection	Eau de javel
Mesure en continu	Analyseur de Chlore et pH

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-159-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

4.1.2) Les installations sur le réseau

Description des surpressions et reprises

Type d'installation	Lieu	Télésurveillance
Reprise	Méraubry	oui

4.1.3) Les ouvrages de stockage

Type d'ouvrage	Localisation	Volume (m^3)	Côte sol	Côte radier	Côte trop plein	Télésurveillance
Réservoir sur tour	Landelles	400	208,00	240,00	245,00	oui
Réservoir sur tour	Chuisnes	130	198,00	228,00	234,00	oui
Réservoir sur tour	Fruncé	100	188,00	212,00	217,00	oui
Réservoir sur tour	Pontgouin	500	261,00	288,00	295,00	oui
Bâche de stockage	Méraubry	150	201,00	-	-	oui
Bâche de stockage	Usine de Landelles	500	194,00	-	-	oui
Bâche de stockage	Usine de Chuisnes	500	181,00	-	-	oui
TOTAL CAPACITE DE STOCKAGE		1 150				

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-159-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

4.1.4) Le réseau

Les canalisations (hors branchements)

DIAMETRE	MATERIAU	LONGUEUR
125	Fonte	5 015
200	Fonte	1 116
250	Fonte	1 285
		7 416
150	Fonte grise	5 583
		5 583
63	PEHD	8
110	PEHD	18
140	PEHD	2 365
160	PEHD	4
225	PEHD	7
250	PEHD	10 116
		12 517
160	PVC BI-Orienté	6
		6
110	PVC	838
125	PVC	3 775
160	PVC	18 271
200	PVC	12 919
250	PVC	3 728
		39 531
TOTAL RESEAU :		**65 053**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-159-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

✓ *Mise à jour du SIG*

Les informations ci-dessous correspondent à des remontées d'information des agents de terrain suite à des interventions, à des modifications suite à l'intégration de plans de récolement, d'affectation de contrat…

Ajouts :

Commune	Localisation	Cause	Date de réalisation	Diamètre	Matériau	Linéaire (en ml)
Aucun ajout de réseau effectué en 2024						

Suppressions :

Commune	Localisation	Cause	Date de réalisation	Diamètre	Matériau	Linéaire (en ml)
Aucune suppression de réseau effectuée en 2024						

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-159-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

COMPTE RENDU ANNUEL 2024

Indicateur de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Code	Libellé	Valeur	Points
Partie A : Plan des réseaux			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures (10 points)	oui	10
VP.237	Mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée (5 points)	oui	5
Total partie A :			**15**
Partie B : Inventaire des réseaux			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui	-
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	100,00%	-
VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres	oui	-
Résultat VP238, VP239 et VP240	Informations structurelles (0 à 15 points)	-	15
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	53,30%	10
Total partie B :			**25**
Partie C : Autres éléments			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (10 points)	oui	10
VP.243	Inventaire mis à jour annuellement des pompes et équipements électromécaniques sur les ouvrages de stockage et de distribution (10 points)	oui	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux (10 points)	oui	10
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (10 points)	oui	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées (10 points)	oui	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) (10 points)	oui	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	non	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (5 points)	non	0
Total partie C :			**60**
TOTAL :			**100**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-159-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

Les interconnexions

Collectivités	Type d'installation	DN	Type d'échange
Commune de Fruncé	Compteur	65	Export
Commune de Villebon	Compteur	50	Export
Commune de Villebon	Compteur	50	Export
Commune d'Orrouer La Heuze	Compteur	50	Export
Commune d'Orrouer Jorand	Compteur	50	Export
Commune d'Orrouer Serez	Compteur	50	Export
Commune de St Germain le Gaillard	Compteur	65	Export
Commune de Chuisnes	Compteur	65	Export
Commune de Chuisnes	Compteur	80	Export
Commune de Courville sur Eure	Compteur	100	Export
Commune de Billancelles La Noelle	Compteur	50	Export
Commune de Billancelles Attencourt	Compteur	50	Export
Commune de Billancelles Méraubry	Compteur	50	Export
Commune de Favières	Compteur	80	Export
Commune de St Arnoult des Bois Le Breuil	Compteur	80	Export
Commune de St Arnoult des Bois Brosseron	Compteur	50	Export
Commune de St Arnoult des Bois Le Bourg	Compteur	50	Export
Commune de St Arnoult des Bois Le Tronchay	Compteur	50	Export
Commune de Landelles	Compteur	80	Export
Commune du Favril	Compteur	80	Export
Commune d'Ardelles	Compteur	65	Export
Commune de Digny	Compteur	65	Export
Commune de Pontgouin	Compteur	100	Export
Commune de Pontgouin Chateau des Vaux	Compteur	100	Export
Commune de Fontaine La Guyon	Compteur	100	Export
Commune de Fontaine La Guyon Orebin	Compteur	100	Export

Les équipements du réseau

Type d'équipement	Quantité
Ventouse	22
Vidange	41
Vanne	50

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-159-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

4.2) LE BILAN D'EXPLOITATION

4.2.1) Les volumes

Les volumes produits

Usine de Pontgouin

Mois	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	Total
Volumes 2023	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**
Volumes 2024	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**

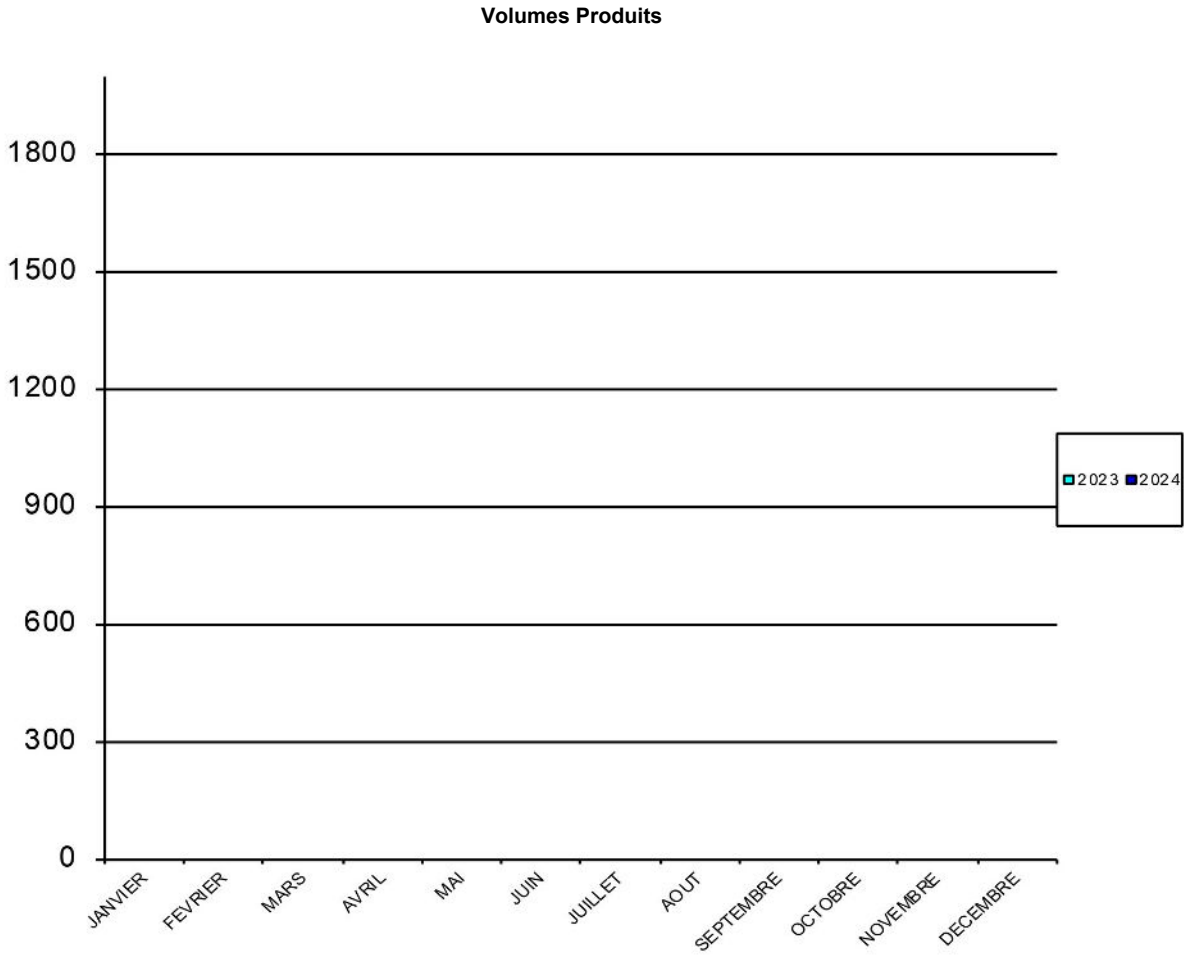

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-159-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

COMPTE RENDU ANNUEL 2024

Usine de Chuisnes

Mois	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	Total
2023	35 662	35 823	35 017	37 951	41 042	41 285	38 709	38 915	38 620	32 210	38 155	42 621	456 010
2024	38 855	42 214	46 030										127 099

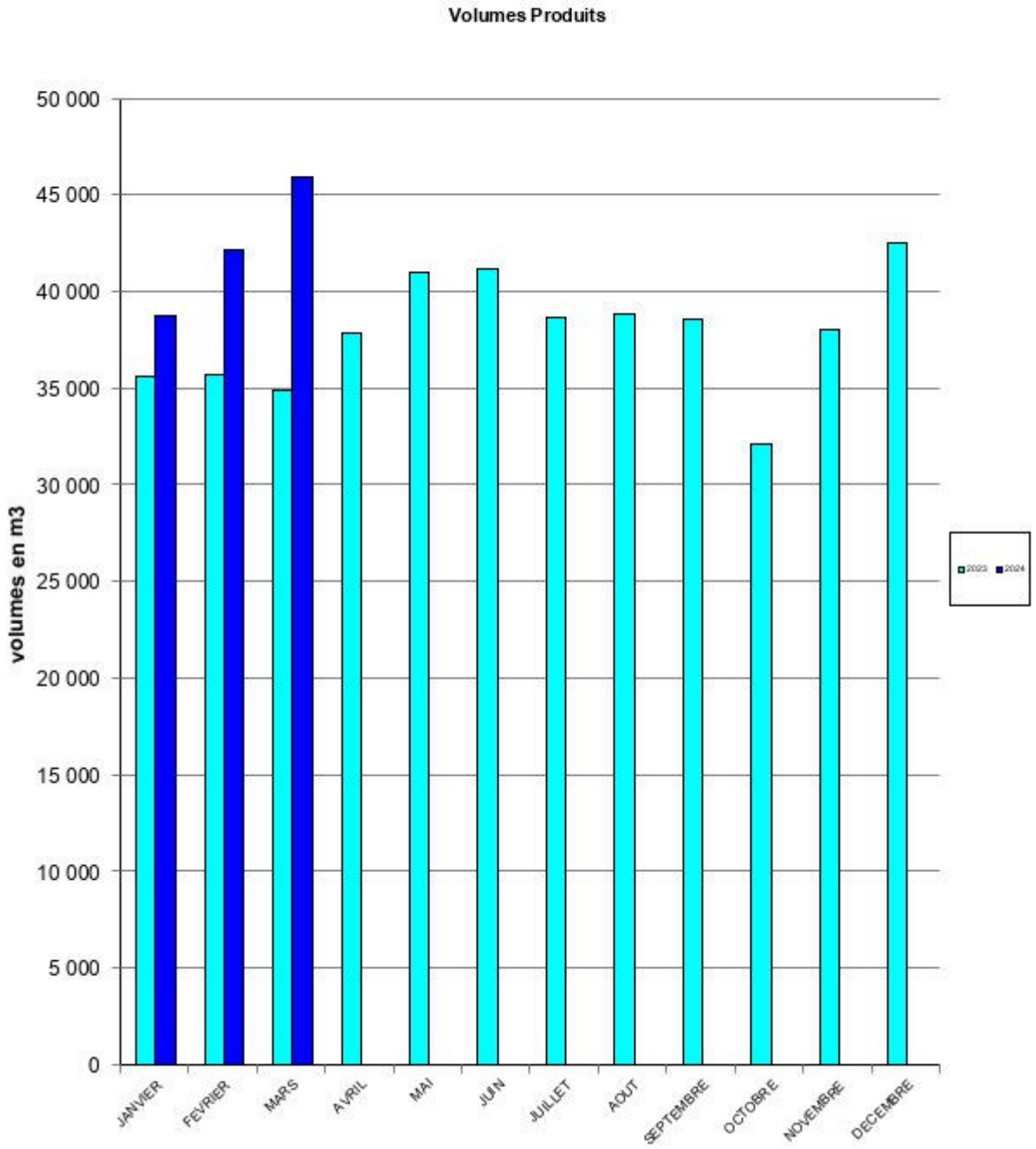

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-159-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

COMPTE RENDU ANNUEL 2024

Usine de Landelles

Mois	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	EPTEMBRE	OCTOBRE	OVEMBRE	DECEMBRE	Total
2023	39 028	33 952	39 136	37 127	40 004	39 613	36 558	35 875	35 560	41 496	38 844	38 682	**455 875**
2024	51 149	43 685	45 690										**140 524**

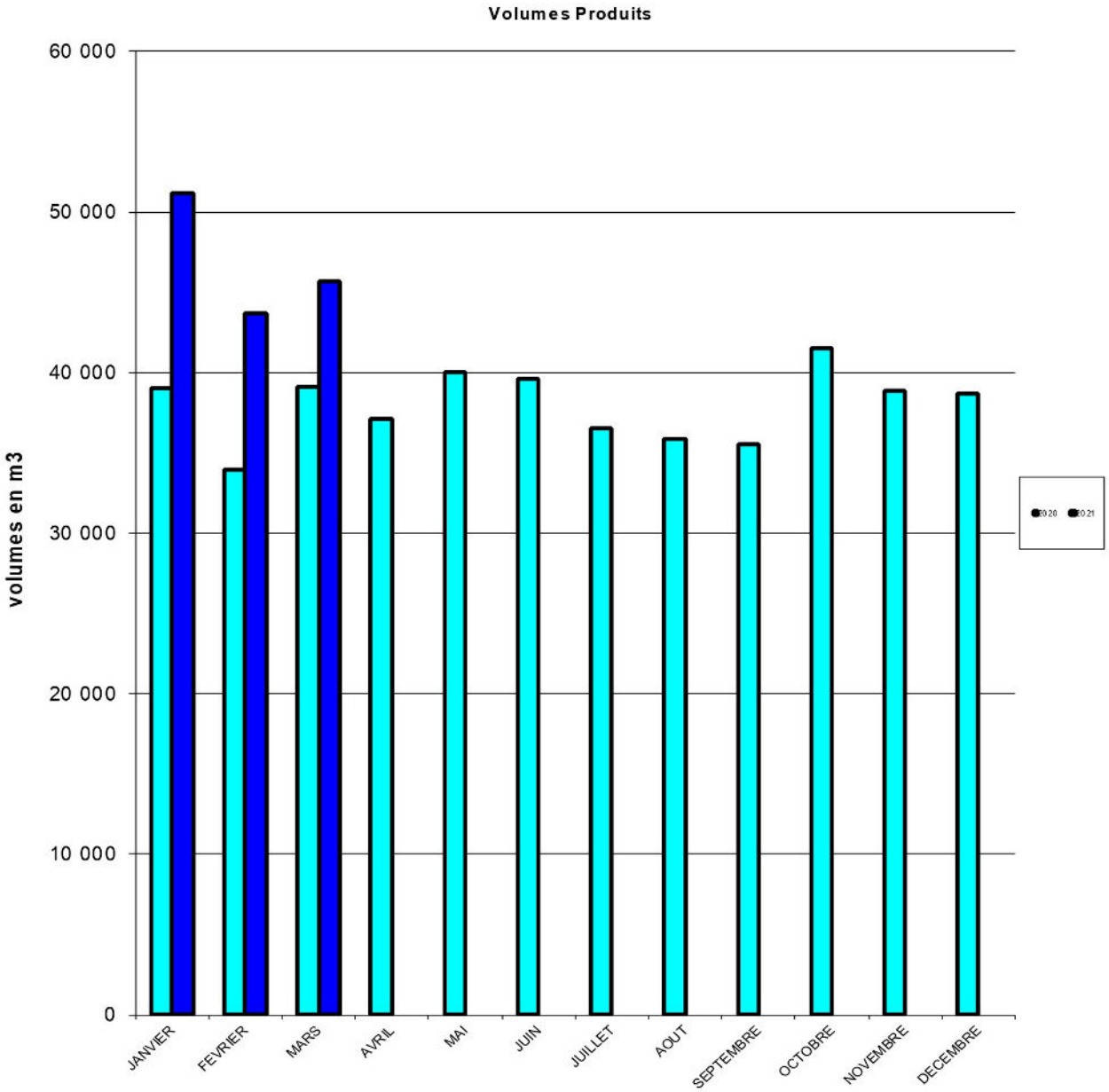

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-159-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

COMPTE RENDU ANNUEL 2024

Synthèse de la production

Total de la production

Mois	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	EPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	Total
2023	74 690	69 775	74 153	75 078	81 046	80 898	75 267	74 790	74 180	73 706	76 999	81 303	911 885
2024	90 004	85 799	91 720										267 523

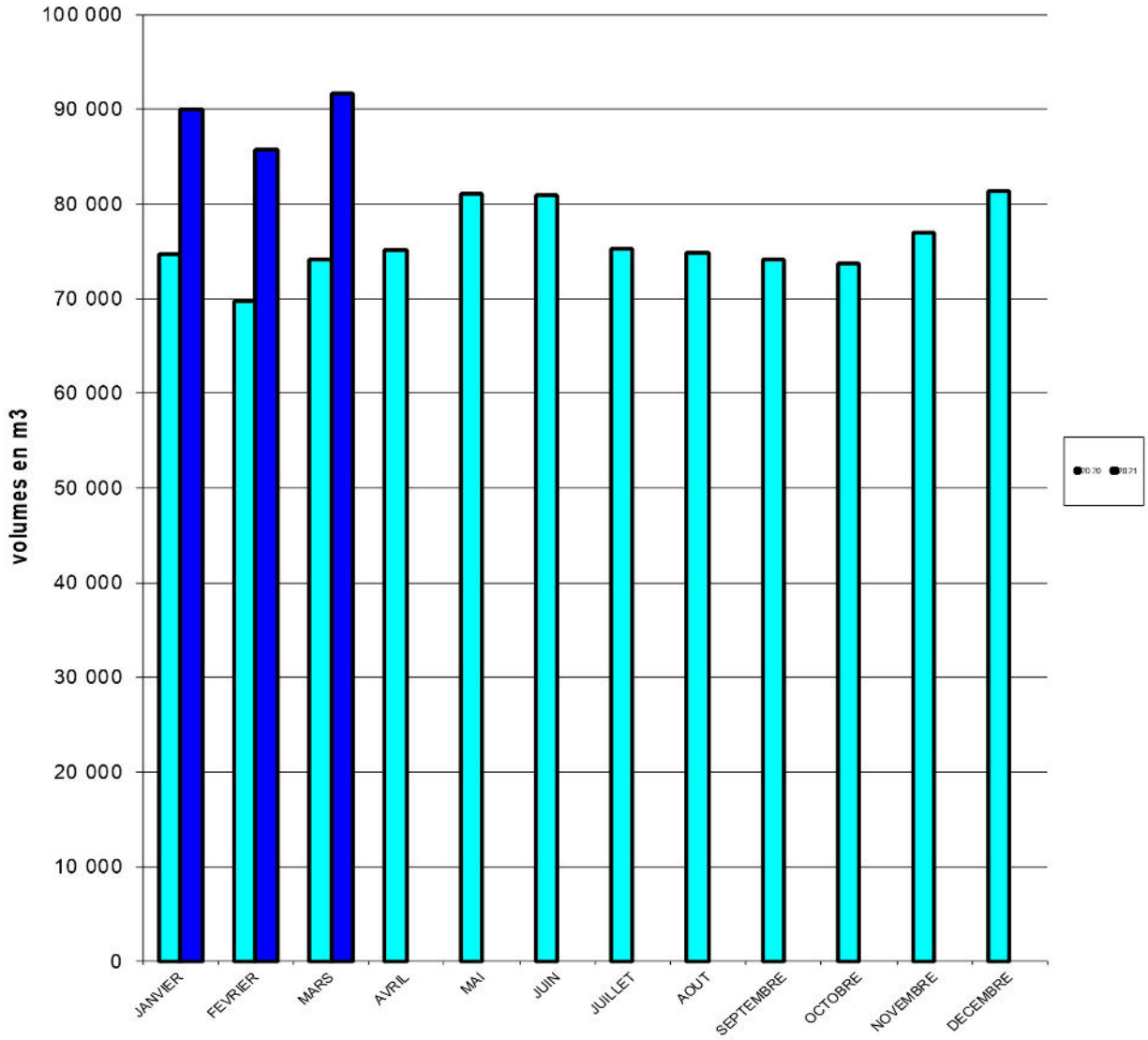

Les volumes sont exprimés sur la période entre le 1er janvier et le 29 mars 2024, date de la fin du contrat d'affermage.

C'est-à-dire 267 523 m³

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-159-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

4.2.2) Les volumes échangés

Les exports (en m³)	2023	2024	Evolution
ARDELLES	14 885	5 857	-60,65%
BILLANCELLES	14 995	3 701	-75,32%
CHUISNES	58 344	14 352	-75,40%
COURVILLE SUR EURE	314 973	90 868	-71,15%
DIGNY	61 846	16 290	-73,66%
FAVIERES	54 766	19 374	-64,62%
FRUNCE	18 129	4 408	-75,69%
LANDELLES	30 579	7 041	-76,97%
LE FAVRIL	17 397	5 005	-71,23%
ORROUER	14 149	3 906	-72,39%
PONTGOUIN	64 646	19 156	-70,37%
CHÂTEAU DES VAUX	19 448	8 495	-56,32%
SAINT ARNOULT DES BOIS	72 940	22 103	-69,70%
SAINT GERMAIN LE GAILLARD	21 241	4 625	-78,23%
VILLEBON	3 586	835	-76,72%
FONTAINE LA GUYON	101 734	29 306	-71,19%
Total	**883 658**	**255 322**	**-71,11%**

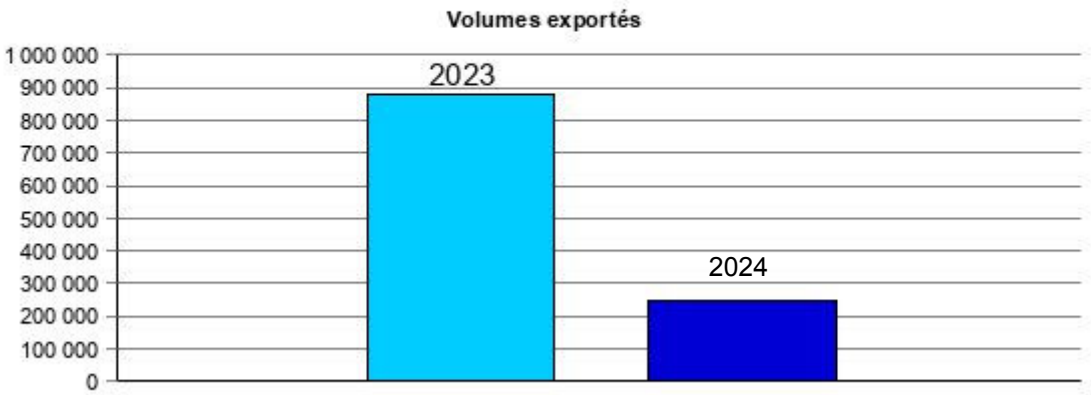

Les volumes sont exprimés sur la période entre le 1er janvier et le 29 mars 2024, date de la fin du contrat d'affermage.

Les exports = 255 322 m³

Le besoin en pointe a été de 2 959 m3/jour.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-159-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

4.2.3) Le rendement du réseau

Le rendement primaire et le rendement hydraulique sont calculés sur la période de consommation.

Rendement primaire = Volume consommé / Volume mis en distribution

Volume consommé = Volume relevé + Volume estimé

Volume mis en distribution = Volume produits + Volumes importés – Volumes exportés

	Exercice 2023	Exercice 2024	Evolution
volume produit	911 885	267 523	-70,66%
volume importé (en m3)	0	0	-
volume exporté (en m3)	883 658	255 322	-71,11%
rendement primaire %	96,90%	95,44%	-1,51%

Commentaire :

Le rendement se maintient à un niveau satisfaisant.

<u>L'indice linéaire de perte</u>

ILP = Indice linéaire de perte – (volume mis en distribution – volume consommé) /jour/km de réseau hors branchements

	Exercice 2023	Exercice 2024	Evolution
Volume mis en distribution (en m3)	911 885	267 523	-70,66%
Volume exporté (en m3)	883 658	255 322	-71,11%
Longueur de réseau (en km)	65,053	65,053	0,00%
ILP (m3 /J/km)	1,19	2,06	73,37%

L'ILP est représentatif d'un réseau **en état acceptable**.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-159-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

4.2.4) Consommation d'énergie

	2023		2024	
Site	Conso kwh	Rendement énergétique en Kwh/m^3	Conso kwh	Rendement énergétique en Kwh/m^3
Station de Pontgouin	0		0	
Station de Chuisnes	213 595	0,47	57 476	0,45
Station de Landelles	318 101	0,70	89 324	0,64
Surpresseur de Méraubry	25 501		9 363	
Divers (Télésurveillance, débitmètre)	2 443		600	
Total	**559 640**		**156 763**	

4.2.5) Consommation en réactifs de traitement

Site	Produit de traitement	Quantité consommée (kg)	Volume produit (m^3)	Taux de traitement (g/m^3)
Station de Chuisne	Chlore gazeux	67	125 554	0,53
Station de Landelles	Chlore gazeux	58	139 013	0,42

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-159-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

4.3) QUALITÉ DE L'EAU

4.3.1) Synthèse des analyses ARS et S.T.G.S

Taux de conformité sur le contrôle sanitaire réglementaire effectué par l'ARS et les analyses d'autocontrôle STGS (par rapport aux limites de qualité) :

4.3.1.a) ARS

Type de point de surveillance	Type de mesure	Nombre de visites	Nombre de visites conformes	% Conformité visites	Nombre de mesures	Nombre de mesures conformes	% Conformité mesures
Production	Physico-Chimie	3	1	33,33%	273	271	99,27%
Production	Microbiologique	2	2	100,00%	6	6	100,00%
Total		**3**	**1**	**33,33%**	**279**	**277**	**99,28%**

4.3.1.b) S.T.G.S.

Type de point de surveillance	Type de mesure	Nombre de visites	Nombre de visites conformes	% Conformité visites	Nombre de mesures	Nombre de mesures conformes	% Conformité mesures
Distribution	Physico-Chimie	42	42	100%	210	210	100%
Production	Physico-Chimie	22	22	100%	110	110	100%
Total		**64**	**64**	**100%**	**320**	**320**	**100%**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-159-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

4.3.2) Détail des non-conformités en limite qualité

Nature de l'eau	Localisation	Nom du paramètre	Date de prélèvement	Unité	Valeur	Limite de qualité	Motif
Production	Eau traitée Chuisnes	Chlorothalonil-R471811	09/02/2024	µg/L	0,32	< 0.1 µg/L du 1er janvier au 22 mai et <0.9 µg/L du 23 mai au 31 décembre (*)	Contrôle sanitaire
Production	Eau traitée Chuisnes	Chlorothalonil-R471811	22/02/2024	µg/L	0,18		Contrôle sanitaire

(*) Suite au dernier avis de l'ANSES du 22 mai 2024 :

- le métabolite R-471811 du chlorothalonil est désormais classé « non pertinent pour les EDCH » avec une valeur indicative de 0.9 µg/L.
- le métabolite R-417888 du chlorothalonil reste classé « pertinent pour les EDCH » avec une limite de qualité de 0.1 µg/L.

Ainsi, le changement de classement du métabolite R-471811 de « pertinent » à « non pertinent » a d'importantes conséquences en matière de gestion des résultats et d'actions correctives à mener puisque c'est la valeur indicative de 0.9 µg/L qui s'appliquera à la place de la limite de qualité de 0.1 µg/L pour ce paramètre
En cas de dépassement de 0.9 µg/L, il faudra élaborer un plan d'actoions hors cadre dérogatoire pour respecter cette valeur cible.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-159-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

4.3.3) Qualité de l'eau

➢ **Production**

	2024				
Paramètre d'analyse	**Unité**	**Nombre de mesures**	**Minimum**	**Maximum**	**Moyenne**
Ammonium	mg/L	2	0,05	0,05	0,05
Carbone Organique	mg(C)/L	2	0,20	0,22	0,21
Chlore libre	mg(Cl2)/L	3	0,38	0,45	0,42
Chlore total	mg(Cl2)/L	3	0,40	0,48	0,44
Chloridazone	µg/L	1	0,01	0,01	0,01
Chloridazone desphényl	µg/L	1	0,02	0,02	0,02
Chloridazone méthyl desphényl	µg/L	1	0,01	0,01	0,01
Chlorothalonil Sulfonique Acide (R417888)	µg/L	3	0,03	0,05	0,04
Chlorothalonil-R471811	µg/L	3	0,06	0,32	0,19
Conductivité à 25°C	µS/cm	1	453,00	453,00	453,00
Fer	µg/L	1	10,00	10,00	10,00
Manganèse	µg/L	1	10,00	10,00	10,00
Nitrates	mg/L	2	27,00	30,00	28,50
Potentiel en Hydrogène (pH)	unité pH	3	7,30	7,60	7,47
Température de l'Eau	°C	3	11,20	12,20	11,83
Titre alcalimétrique complet (T.A.C.)	°f	1	18,40	18,40	18,40

- Eau de bonne qualité physico-chimique.
- Présence de pesticide

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-159-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

COMPTE RENDU ANNUEL 2024

Station bois des Fourches

	2024				
Paramètre d'analyse	Unité	Nombre de mesures	Minimum	Maximum	Moyenne
Ammonium	mg/L	1	0,05	0,05	0,05
Carbone Organique	mg(C)/L	1	0,20	0,20	0,20
Chlore libre	mg(Cl2)/L	1	0,38	0,38	0,38
Chlore total	mg(Cl2)/L	1	0,40	0,40	0,40
Chlorothalonil Sulfonique Acide (R417888)	µg/L	1	0,03	0,03	0,03
Chlorothalonil-R471811	µg/L	1	0,06	0,06	0,06
Nitrates	mg/L	1	27,00	27,00	27,00
Potentiel en Hydrogène (pH)	unité pH	1	7,50	7,50	7,50
Température de l'Eau	°C	1	11,20	11,20	11,20

- Eau de bonne qualité physico-chimique.
- Présence de pesticide

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-159-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

COMPTE RENDU ANNUEL 2024

Station bois du Monil

	2024				
Paramètre d'analyse	Unité	Nombre de mesures	Minimum	Maximum	Moyenne
Ammonium	mg/L	1	0,05	0,05	0,05
Carbone Organique	mg(C)/L	1	0,22	0,22	0,22
Chlore libre	mg(Cl2)/L	2	0,45	0,45	0,45
Chlore total	mg(Cl2)/L	2	0,48	0,48	0,48
Chloridazone	µg/L	1	0,01	0,01	0,01
Chloridazone desphényl	µg/L	1	0,02	0,02	0,02
Chloridazone méthyl desphényl	µg/L	1	0,01	0,01	0,01
Chlorothalonil Sulfonique Acide (R417888)	µg/L	2	0,04	0,05	0,05
Chlorothalonil-R471811	µg/L	2	0,18	0,32	0,25
Conductivité à 25°C	µS/cm	1	453,00	453,00	453,00
Fer	µg/L	1	10,00	10,00	10,00
Manganèse	µg/L	1	10,00	10,00	10,00
Nitrates	mg/L	1	30,00	30,00	30,00
Potentiel en Hydrogène (pH)	unité pH	2	7,30	7,60	7,45
Température de l'Eau	°C	2	12,10	12,20	12,15
Titre alcalimétrique complet (T.A.C.)	°f	1	18,40	18,40	18,40

- Eau de bonne qualité physico-chimique.
- Présence de pesticide

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-159-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

4.3.4) Synthèse

L'eau produite et distribuée a été de bonne qualité de janvier jusqu'à la fin mars 2024.

4.3.5) Evolution de la réglementation

Evolution de la réglementation : Arrêté du 29/12/2022

- **Elaboration d'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) avant juillet 2027 (partie Ressource) et janvier 2029 (partie Production et distribution d'eau)**

Démarche d'anticipation et de gestion des risques, qui repose sur l'identification des dangers sur l'ensemble de votre système d'alimentation en eau potable. L'arrêté du 3 janvier 2023 précise les attendus en matière d'évaluation des risques, de surveillance qui en découle et d'information des différents services et du public. (Guide ASTEE pour aider à l'élaboration du PSSGE)

- **Amélioration de la surveillance de la qualité de l'eau, qui découle du PGSSE**

Cet arrêté réaffirme le caractère obligatoire de l'auto-surveillance qui doit être mise en œuvre en complément du contrôle sanitaire réalisé par l'ARS. Le programme de tests et d'analyses à instaurer résulte de l'analyse des dangers et des risques qu'on doit réaliser dans le cadre du PGSSE. Il doit être, en outre, transmis annuellement à l'ARS. Des paramètres sont ciblés comme devant faire obligatoirement partie du programme de surveillance de la qualité de l'eau. Ces paramètres, sont : turbidité, chlore, coliphages somatiques si un risque viral est identifié sur votre ressource et équilibre calco-carbonique en cas de variations.

- **Surveillance de la désinfection**

  - **Résiduel de désinfectant**

Cette surveillance, dont les modalités sont à définir au cas par cas par la personne responsable de la production ou de la distribution d'eau en fonction notamment des procédés de désinfection mis en œuvre **doit permettre de s'assurer que l'eau a été correctement désinfectée, conformément aux protocoles prévus dans le plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau le cas échéant.**

  - **Sous-produits désinfection**

La surveillance des sous-produits de désinfection est à mettre en place, en fonction du désinfectant utilisé, si un risque particulier est identifié, notamment **si une ou plusieurs rechloration(s) en réseau sont appliquées ou si la concentration en chlore libre dans le réseau est supérieure à 0,5 mg/L.**

  - **Surveillance de la concentration en chlore libre et total au cours de la phase de distribution**

Si un traitement à effet rémanent par un désinfectant chloré est utilisé dans le réseau de distribution afin d'assurer la stabilité biologique des eaux au cours de la phase de distribution, **la**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-159-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

surveillance du chlore libre est à prévoir au niveau de points du réseau judicieusement choisis.

- **Respect des nouvelles normes en lien notamment avec l'introduction de nouveaux paramètres.**

  - Principales évolutions pour les exigences de qualité des eaux distribuées :

Evolutions par rapport à la réglementation antérieure	Paramètres	Limites de qualité	Commentaires	Dates de mise en conformité
Nouveaux paramètres				Janvier 2023
	Chlorates	0,25 mg/L	0,7 mg/L si traitement de désinfection pouvant générer des chorates	
	Chlorites	0,25 mg/L	0,7 mg/L si traitement de désinfection pouvant générer des chorites	
	Bisphénol A	2,5 µg/L	Mise à jour possible par la CE au regard des travaux EFSA	
	AHA (somme de 5)	60 µg/L	si traitement de désinfection pouvant générer des AHA. Somme : acide chloroacétique, dichloroacétique et trichloroacétique, acide bromoacétique et dibromoacétique	
	Uranium chimique	30 µg/L		
	Microcystines Total	1 µg/L	à analyser en fonction de la situation	
	PFAS (somme de 20)	0,1 µg/L	Somme de 20 molécules définies dans l'arrêté	
Relèvement de la limite de qualité				Janvier 2023
	Antimoine	10 µg/L		
	Bore	1,5 mg/L	2,4 mg/L si eau de mer désalée ou conditions géologiques particulières	
	Sélénium	20 µg/L	30 µg/L si conditions géologiques particulières	
Abaissement de la limite de qualité				Janvier 2036
	Chrome	25 µg/L	+ ajout d'une LQ chrome VI à 6 µg/L	
	Plomb	5 µg/L	En amont des installations privées de distribution	
Autre				Janvier 2023
	Pesticides	Pas de changement	Précision sur la notion de pertinence d'un métabolite dans les EDCH. Définition d'une valeur de gestion (valeur indicative) pour les métabolites non pertinents = 0,9 µg/L.	
			Les métabolites de pesticides non pertinents sont exclus du calcul pour la somme des pesticides.	

  - Principales évolutions pour les exigences de qualité des eaux brutes :

Evolutions par rapport à la réglementation antérieure	Paramètres	Exigences de qualité	Commentaires	Dates pour la mise en conformité
Nouveaux paramètres				Janvier 2023
	PFAS (somme de 20)	2 µg/L	Somme de 20 molécules définies dans l'arrêté	
	Nickel	20 µg/L		
Relèvement de la limite de qualité				Janvier 2023
	Bore	1,5 mg/L	2,4 mg/L si eau de mer désalée ou conditions géologiques particulières	
	Sélénium	20 µg/L	30 µg/L si conditions géologiques particulières	
Suppression de l'exigence de qualité	Agents de surface réagissant au bleu de méthylène, Azote Kjeldhal, Bactéries coliformes, Baryum, Conductivité, Cuivre, DBO5, DCO, Fer dissous, Manganèse, MES, Odeur, pH, Phénol, Phosphore, Salmonelles, Substances extractibles au chloroforme, Température, Zinc.			Janvier 2023
Autre				Janvier 2023
	Pesticides	Pas de changement	Les métabolites de pesticides non pertinents sont exclus du calcul pour la somme des pesticides	

- **Durcissement des conditions d'octroi des dérogations en cas de dépassement de la limite de qualité**

Le renouvellement de la dérogation n'est dorénavant possible qu'une seule fois et doit être justifié dans le dossier de demande qui doit comporter le bilan du programme d'actions ayant fait l'objet de la 1 ère dérogation. **Suppression de la 3ème dérogation en 2024.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-159-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

- **Renforcement de l'information du consommateur**

Autre axe porté par la directive, des précisions ont été apportées dans la nouvelle réglementation sur l'information que vous devez délivrer aux abonnés. En particulier, l'article R.1321-30 du code la santé publique a été modifié et précise les informations devant être immédiatement communiquées au consommateur en cas de non-conformité présentant un danger pour la santé humaine (danger et sa cause, mesures correctives mises en œuvre, et conseils d'utilisation des eaux).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-159-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

4.4) LES TRAVAUX

4.4.1) Les interventions d'entretien et de réparations

Les travaux d'entretien concernant les installations ne sont pas détaillés, mais ont portés sur les opérations suivantes :

- **Entretien électromécanique :**
  - Test télésurveillance
  - Graissage des pompes
  - Resserrage contacts armoire électrique
  - Entretien courant des pompes et compresseur
- **Entretien courant génie civil :**
  - Nettoyage des locaux d'exploitation
  - Espaces verts

Sur les stations et ouvrages

✓ Conformité électrique

Les interventions ponctuelles ont été les suivantes :

Installation	Commune	Date
Pas de contrôles de conformité réalisés en 2024.		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-159-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

Sur les ouvrages de stockage

- ✓ Lavage de cuves

Les interventions ont été les suivantes :

Type d'ouvrage	Localisation	Date
Réservoir semi-enterré	Usine de Landelles	PLUS EN 2024
Réservoir semi-enterré	Usine de Chuisnes	PLUS EN 2024
Réservoir semi-enterré	Meraubry	PLUS EN 2024
Réservoir sur tour	Frunce	PLUS EN 2024
Réservoir sur tour	Landelles	PLUS EN 2024
Réservoir sur tour	Chuisnes	PLUS EN 2024
Réservoir sur tour	Pontgouin	PLUS EN 2024

Sur le réseau

Les interventions ont été les suivantes :

Commune	Localisation	Date	Matériau	Diamètre	Type de désordre
Aucune intervention sur réseau effectuée en 2024					

Le plan de réparation de fuite est joint en annexe 3.

4.4.2) Les travaux neufs

Sur les stations et ouvrages

Site	Equipement	Type de travaux
Pas de travaux neufs réalisés en 2024.		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-159-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

Sur le réseau

Extension de réseau

Commune	Localisation	Date de réalisation	Diamètre	Matériau	Linéaire (en ml)
Aucune extension de réseau réalisée en 2024					

4.4.3) Les travaux de renouvellement

Sur les stations et ouvrages (y compris stockages)

Installation	Sous-ensemble	Equipement	Description	Coût H.T.
Pas de renouvellement sur les stations et ouvrages en 2024.				

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-159-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

B) COMPTE-RENDU FINANCIER

1) COMPTE ANNUEL DE RESULTAT D'EXPLOITATION

	2023	2024	Variation
PRODUITS (hors TVA)	**516 458,47 €**	**151 151,93 €**	**-70,73%**
Produits d'exploitation	223 734,51 €	65 553,43 €	-70,70%
Surtaxe collectivité	220 195,47 €	65 553,43 €	-70,23%
Redevance prélèvement	71 097,13 €	19 995,07 €	-71,88%
Produits accessoires	1 431,36 €	50,00 €	-96,51%
CHARGES	**518 346,51 €**	**146 210,56 €**	**-71,79%**
Personnel	30 104,36 €	15 074,88 €	-49,92%
Énergie électrique	147 753,05 €	22 866,70 €	-84,52%
Produits de traitement	2 310,02 €	1 628,88 €	-29,49%
Analyses et auto-contrôles	3 556,39 €	48,06 €	-98,65%
Sous traitance, matériaux, matériels et divers	26 404,71 €	5 566,08 €	-78,92%
Impôts locaux, taxes et redevance	122,36 €	132,07 €	7,94%
Autres dépenses :	5 558,12 €	3 618,56 €	-34,90%
Transports et déplacement	*969,75 €*	*305,67 €*	-68,48%
Informatique-DAO	*267,44 €*	*304,14 €*	13,72%
Frais de poste, télécommunication	*2 017,33 €*	*1 423,44 €*	-29,44%
Locaux et Assurances	*408,14 €*	*321,05 €*	-21,34%
Autres	*1 895,46 €*	*1 264,26 €*	-33,30%
Non-valeurs	[illegible]	8 322,75 €	-
Frais généraux	832,32 €	674,91 €	-18,91%
Frais de siège	*541,32 €*	*523,41 €*	-3,31%
Frais liés au service	*291,00 €*	*151,50 €*	-47,94%
Surtaxe collectivité	220 195,47 €	65 553,43 €	-70,23%
Redevance prélèvement	71 097,13 €	19 995,07 €	-71,88%
Charges relatives aux investissements	[illegible]	[illegible]	-
Garantie de renouvellement	10 412,58 €	2 729,17 €	-73,79%
Compteurs	*0,00 €*	*0,00 €*	-
Autres	*10 412,58 €*	*2 729,17 €*	-73,79%
Fonds de travaux	*0,00 €*	*0,00 €*	-
RÉSULTAT BRUT	**-1 888,04 €**	**4 941,37 €**	**-361,72%**
IMPÔT SOCIÉTÉ	**0,00 €**	**1 235,34 €**	**-**
RÉSULTAT NET	**-1 888,04 €**	**3 706,03 €**	**-296,29%**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-159-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

2) COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2024

2.1) COMPTE DE GESTION

	Débit	Crédit
Surtaxe émise pour la collectivité		65 553,43 €
Reversements de surtaxe	53 676,20 €	
Montants des impayés déduits précédemments		2 119,56 €
Montant des impayés	3 708,68 €	
Montant des créances irrécouvrables	1 173,32 €	
Total	58 558,20 €	67 672,99 €
Solde		9 114,79 €

Arrêté le présent compte de gestion à la somme de neuf mille cent quatorze Euros soixante-dix-neuf Centimes

Fait à Avranches, le 9 Mai 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-159-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

2.2) LES TARIFS

2.2.1) Grille des tarifs

a) Part délégataire

	Tarif 2023 €/HT/m3	Tarif 2024 €/HT/m3	Evolution %
Abonnements			
Consommations	0,247 €	0,259 €	4,86%

b) Part collectivité

	Tarif 2023 €/HT/m3	Tarif 2024 €/HT/m3	Evolution %
Abonnements			
Consommations	0,243 €	0,259 €	6,58%

c) Autres collectivités

Sans objet

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-159-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

d) <u>Taxes et redevances</u>

	Tarif 2023 €/HT/m3	Tarif 2024 €/HT/m3	Evolution %
A/ Redevance prélévement	0,079 €	0,079 €	0,00%

2.2.2) Variation de prix

La formule de révision de prix – Année 2024 est jointe en annexe 2.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-159-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

2.3) LES ÉMISSIONS

2.3.1) Dispositions contractuelles relatives à la facturation

Article 34.1 du CONTRAT

La rémunération du service assuré à chaque collectivité utilisatrice ou son exploitant, comporte un prix au m^3 distribué payable à l'issue de la période de facturation.

Le prix du m^3 distribué comprend :

- Une part constituant la rémunération du Délégataire ;
- Une part destinée à la collectivité (surtaxe syndicale).

Les modalités de fixation de la rémunération du Délégataire et de la part de la collectivité sont définies respectivement aux articles 34.2 et 39 ci-dessous.

A la rémunération du service s'ajoutent les taxes et redevances perçues pour le compte des organismes compétents et la TVA selon la réglementation en vigueur ainsi que toutes taxes et redevances qui seraient instituées au profit d'organismes tiers et auraient à être facturées avec le service de l'eau.

Dates de facturation

Facturation au trimestre

1er trimestre → 05/04/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-159-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

2.3.2) Récapitulatif des facturations émises

	Quantités	Part distributeur HT	Part collectivité HT	Redevance prélévement HT	TVA	Total TTC
Consommations	253 102	65 553,43	65 553,43	19 995,07	8 310,61	159 412,54
Total	**253 102**	**65 553,43**	**65 553,43**	**19 995,07**	**8 310,61**	**159 412,54**
Rappel 2023	905 658	223 734,51	220 195,47	71 097,43	28 326,51	543 353,92
Evolution 2024/2023	-72,05%	-70,70%	-70,23%	-71,88%	-70,66%	-70,66%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-159-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

2.4) LES REVERSEMENTS

Etat des sommes à reverser à la collectivité

* Article 39.3 du contrat d'affermage

Le reversement des surtaxes constitue la rémunération de la collectivité pour son activité de mise à disposition à titre onéreux des investissements qu'elle réalise. Ce service doit donner lieu à une facturation de la part de la collectivité au taux normal de la TVA.

Le délégataire fournira donc aux dates indiquées ci-dessous les éléments qui serviront de base à la facturation de la collectivité.

Les collectivités assujetties à la TVA doivent se conformer aux règles générales concernant la facturation (BOI-TVA-DECLA-30-20).

A cet égard, il est rappelé notamment que les documents obligatoirement remis à titre de facture aux clients doivent comporter l'identification exacte de la collectivité ainsi que les mentions prévues à l'article 242 nonies A de l'annexe II au CGI.

Le délégataire effectuera les reversements TTC dans les 15 jours suivant la date de réception des factures ou titre de recettes.

Conditions de production à la collectivité des états d'acompte et de solde permettant à celle-ci d'effectuer ses facturations :

a. le 1er mars au plus tard, le Délégataire présente le total des sommes encaissées correspondant aux volumes vendus entre le 1er octobre et le 31 décembre de l'année précédente ;
b. le 1er juin au plus tard, le Délégataire présente le total des sommes encaissées correspondant aux volumes vendus entre le 1er janvier et le 31 mars ;
c. le 1er septembre au plus tard, le Délégataire présente le total des sommes encaissées correspondant aux volumes vendus entre le 1er avril et le 30 juin ;
d. le 1er décembre au plus tard, le Délégataire présente le total des sommes encaissées correspondant aux volumes vendus entre le 1er juillet et le 30 septembre ;
e. Le 1er juin de l'année n+1 ; le délégataire présente le solde des sommes encaissées de l'année n-1 au vu du compte rendu financier.

Versements effectués :

Type règlement	Date	Montant HT
Virement	07-août-24	53 676,20 €
Total		53 676,20 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-159-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

2.5) LES IMPAYÉS

2.5.1) Etat des impayés

(Situation connue au 07/05/2025)

	Part délégataire HT	Part collectivité HT	Redevance prélèvement	TVA	Total TTC
Exercice 2023					
SUEZ EAU France	16,12	15,86	5,15	2,04	39,17
Total exercices antérieurs	16,12	15,86	5,15	2,04	39,17
Exercice 2024					
COMMUNE DE CHUISNES	3 692,82	3 692,82	1 126,38	468,16	8 980,18
Total exercice	3 692,82	3 692,82	1 126,38	468,16	8 980,18
Total	**3 708,94**	**3 708,68**	**1 131,53**	**470,20**	**9 019,35**

2.5.2) Taux des impayés

Montant des impayés relatifs à l'année n-1 (2023) / Montant des émissions n-1 (2023).

Soit $\frac{39,17\ €}{543\ 353,92\ €}$ = 0,01 %

2.5.3) Créances impayées admises en irrécouvrables

	Part délégataire HT	Part collectivité HT	Redevance prélèvement	TVA	Total TTC
Exercice 2014					
COMMUNE DE CHUISNES	1 150,31	1 173,32	316,34	145,20	2 785,17
Total	**1 150,31**	**1 173,32**	**316,34**	**145,20**	**2 785,17**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-159-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

C) ANNEXES

Annexe 1

Synoptiques des réseaux

Annexe 2

Formule de révision de prix

Annexe 3

Plan de réseau : réparations de fuites (sans objet)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-159-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

Annexe 1 : Synoptiques des réseaux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-159-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

Annexe 2 : Formule de révision de prix

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-159-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

Annexe 3 : Plan de réseau - réparations de fuites

SANS OBJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-159-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025